



ELIMINATION DES DECHETS LES TROIS PILIERS DU FINANCEMENT

Taxe individuelle de base

Fixe et forfaitaire (habitant, logement, etc.)

Déchets ménagers valorisables, y compris transport et traitement, frais fixes des déchets ménagers incinérables, frais généraux

Taxes proportionnelles à la quantité

Taxe au sac ou au poids - variable

*Min. 40%**

Déchets ménagers incinérables y compris infrastructures, administration, transport et traitement

Impôt communal

*Usuellement env. 10%**

Uniquement déchets spéciaux (huiles, chimiques, piles, carnés, solvants, routes, inertes, etc. y compris transport et traitement)



* Du coût global de traitement des déchets